

LA COLLECTE À DOMICILE

1

PRÉSENTATION DE VOS DÉCHETS À LA COLLECTE

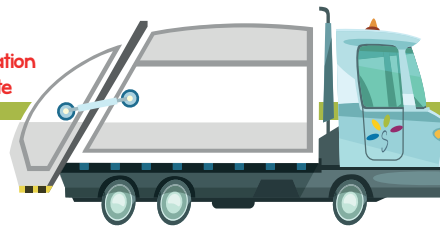
Les bacs doivent être sortis sur le domaine public selon le calendrier et les horaires consultables sur le site internet du SMICOTOM.
 Pour la collecte du matin, les bacs doivent être sortis la veille au soir.
 Pour la collecte l'après midi, les bacs doivent être sortis le matin.

Les bacs doivent être présentés :

- devant ou au plus près de l'habitation, en position verticale sur les voies publiques ou privées ouvertes à la circulation publique. S'ils sont situés dans une impasse non accessible aux véhicules de collecte, les usagers doivent présenter les bacs en bout de voie accessible aux véhicules;
- à proximité des locaux "poubelles" sur une zone de regroupement dédiée situé en bordure immédiate de voie publique.



Récupération interdite



Récupération interdite

2

COLLECTE DE VOS DÉCHETS

Les agents vérifient le contenu de vos bacs de tri dédié à la collecte. Si le contenu des bacs n'est pas conforme aux consignes en place sur le territoire, les déchets ne seront pas collectés. L'utilisateur sera contacté et devra corriger ses erreurs de tri avant de le représenter ses bacs au prochain passage. En aucun cas les bacs ne devront rester sur la voie publique.



3

APRÈS LA COLLECTE

Les bacs doivent être remisés le plus rapidement possible après le passage de la benne de collecte. Le nettoyage du bac est à charge de l'utilisateur.
 En cas de casse, l'utilisateur doit contacter le SMICOTOM au 05 56 73 27 40.
 En cas de vol, l'utilisateur doit déclarer le vol auprès de la police municipale ou gendarmerie et contacter le SMICOTOM.



DÉCHETS SAUVAGES

Les déchets déposés au sol sont considérés comme des dépôts sauvages. Ils ne seront pas collectés et seront passibles d'une amende - infraction de seconde classe.



TASSAGE ET DÉBORDEMENT

L'utilisateur ne doit pas tasser le contenu des bacs de manière excessive et ne pas laisser déborder les déchets. Le couvercle des récipients devra obligatoirement être fermé afin de permettre la bonne exécution des opérations de levage/vidage.



BACS DE COLLECTE

Tous les déchets présentés dans d'autres récipients ne sont pas collectés car ne relèvent pas de l'exécution normale du service.



RESPECT DES CONSIGNES DE TRI

L'USAGER EST RESPONSABLE DE SES DÉCHETS. EN CAS DE NON RESPECT DES CONDITIONS DE PRÉSENTATION, LE SMICOTOM SE RÉSERVE LE DROIT DE NE PAS ASSURER LA COLLECTE.